

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SISAM
(Syndicat Intercommunal Sciez-Anthy-Margencel)**

Membres en exercice : 9

Membres présents avec voix délibérative : 8

Quorum : 5

PRESENTS :

Fatima BOUVIER, Christine MARTINELLI, Nathalie MAZARS, Magali LIOTARD, Mélanie AYISSI-DUBOULOZ, Rémy VIOUT, Sophie ANTIGNY, Pauline LENFANT.

L'an deux mille vingt-six et le 7 juillet, le Conseil Syndical du SISAM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège du SISAM sous la présidence de Madame Fatima BOUVIER.

Date de convocation du Conseil Syndical : 1^{er} juillet 2026

SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie MAZARS

20260707.03

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX AVEC LA COMMUNE DE MARGENCEL CONCERNANT
LE LOCAL JEUNES**

Exposé

Vu la délibération n°20250708.03 approuvant le choix de retenir l'Association Foyer Culturel de Sciez et du Chablais concernant la délégation de service public « Enfance – Jeunesse » pour une durée de trois ans, du 1er septembre 2025 au 31 août 2028.

Les activités liées à cette délégation de service public se déroulant pour partie au sein de locaux municipaux, les conseils municipaux se sont prononcés respectivement sur chacune des conventions d'occupation des locaux.

La commune de Margencel, a souhaité modifier le local mis à la disposition du délégataire pour la mise en œuvre des actions jeunesse. Cette modification de site se traduit par une nouvelle convention de mise à disposition du local jeunesse sur la commune de Margencel. Les horaires restent inchangés.

Vu l'arrête n°2026-42, autorisant l'occupation par le foyer Culturel de Sciez de la salle multifonction

Décision

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
ACCEPTE les termes de la convention d'occupation des locaux jeunesse de la commune de Margencel à compter du 1er septembre 2026 pour une durée de deux ans.
AUTORISE la présidente à signer la convention

Ainsi fait et délibéré en séance,
les jour, mois, et an susmentionnés,

Pour extrait conforme
au registre des délibérations
La Présidente,
Fatima BOUVIER

